



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 29997

Texte de la question

Reponse. - La necessite de former les jeunes a la realite internationale ainsi que les cadres et collaborateurs de tous niveaux des entreprises francaises aux pratiques du commerce international a conduit le ministre delegue charge du commerce exterieur a promouvoir diverses formules de stages en entreprises. A cet effet, deux programmes ont ete elabores en 1987. Une campagne a ete mise en oeuvre pour inciter les entreprises a offrir aux jeunes des stages a l'etranger. Trois types de stages ont pu etre definis tout en ouvrant une possibilite de stage sur mesure adapte aux besoins de l'entreprise. Les stages d'initiation a la vie professionnelle a l'etranger (SIVPE) sont reserves aux jeunes de seize a vingt-cinq ans inscrits a l'ANPE depuis au moins six mois. Ils concernent tous les niveaux de formation et tous les domaines, technologiques inclus. Il s'agit de stages d'une duree de trois ou six mois. Les stages professionnels dans sept pays ayant signe des accords bilateraux ouvrant des contingents qui permettent le placement, sans difficulte administrative locale de sejour, de stagiaires salaries dans les implantations d'entreprises francaises de ces pays. Il s'agit de l'Autriche, du Canada, de l'Espagne, de la Finlande, de la Norvege, de la Suede et de la Suisse. La duree de ces stages est de trois a six mois, renouvelable six mois. Le suivi de ces deux premieres categories de stages est assure par le ministere des affaires sociales et de l'emploi. En revanche, la derniere formule prevue au titre de cette campagne, la procedure « Volontaires du service national en entreprise » (VSNE) est placee sous l'entiere responsabilite du ministre delegue charge du commerce exterieur en accord avec le ministere des armees. La procedure VSNE, creee dans le but d'aider les entreprises de biens ou de services, permet a un nombre croissant de jeunes Francais, volontaires du service national, d'acquies pendant quatorze mois, sur le terrain, une experience professionnelle a l'etranger. Elle apporte parallelement une aide temporaire aux entreprises francaises qui s'implantent ou sont implantees a l'etranger et leur donne en meme temps l'occasion d'apprécier les qualites des jeunes mis a leur disposition. Une part importante de ceux-ci se voient, a l'issue de leur sejour a l'etranger, proposer un poste par l'entreprise. Elle apporte, enfin, aux pays etrangers dans lesquels ces sejours se deroulent la possibilite d'avoir bientot dans les entreprises francaises davantage de jeunes cadres, qui les connaîtront et souhaiteront collaborer avec leurs entreprises. Le developpement rapide du nombre de VSNE temoigne de la volonte du ministre delegue charge du commerce exterieur d'apporter un soutien a l'implantation de nos entreprises a l'etranger et de promouvoir leurs echanges commerciaux. Ainsi, le nombre de VSNE a double depuis decembre 1986 passant de 800 a pres de 1 500 a la fin de l'annee 1987. Le soutien a ete renforce aux formations du commerce international, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue. Pour ce qui concerne la formation initiale, le ministre delegue charge du commerce exterieur s'est dote de credits destines a renforcer des actions de formation ponctuelles et tres diversifiees. En 1987, son intervention a vise en priorite a completer les formations theoriques existantes qui ont fait l'objet d'une selection par des stages en entreprises etrangeres de longue duree (six mois). Ce programme a concerne pres de 400 jeunes d'origines geographiques tres diverses et poursuivant leurs etudes dans des etablissemments de nature tres differente (ecoles de commerce, de gestion, d'ingenieurs, IUT, universites). Une convention signee par le DREE avec la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE) sert de cadre a ce programme. Elle a pour double objectif d'apporter une formation pratique aux futurs collaborateurs export de l'entreprise et de developper les etudes de cas qui permettront d'enrichir tout a la fois les outils pedagogiques et la connaissance des entreprises de certains marches. L'effort budgetaire sera poursuivi et renforce en 1988 afin de former pour

les entreprises des cadres capables de répondre à leurs besoins spécifiques à l'exportation. Un programme de formation continue vient compléter cette initiative. Il s'agit, grâce à la mise à disposition du ministre délégué chargé du commerce extérieur de crédits par la délégation à la formation professionnelle, d'un soutien financier à des formations existantes concernant un éventail très large de niveaux (secrétaires, techniciens à l'export, cadres, chefs d'entreprises) et souvent centrées sur la connaissance de certains marchés qui constituent les priorités de notre commerce extérieur. Ainsi, le dispositif mis en place pour promouvoir les ressources humaines à l'exportation au sein des entreprises devrait permettre par la diversité des formules proposées de répondre aux besoins des entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - La nécessité de former les jeunes à la réalité internationale ainsi que les cadres et collaborateurs de tous niveaux des entreprises françaises aux pratiques du commerce international a conduit le ministre délégué chargé du commerce extérieur à promouvoir diverses formules de stages en entreprises. À cet effet, deux programmes ont été élaborés en 1987. Une campagne a été mise en œuvre pour inciter les entreprises à offrir aux jeunes des stages à l'étranger. Trois types de stages ont pu être définis tout en ouvrant une possibilité de stage sur mesure adaptée aux besoins de l'entreprise. Les stages d'initiation à la vie professionnelle à l'étranger (SIVPE) sont réservés aux jeunes de seize à vingt-cinq ans inscrits à l'ANPE depuis au moins six mois. Ils concernent tous les niveaux de formation et tous les domaines, technologiques inclus. Il s'agit de stages d'une durée de trois ou six mois. Les stages professionnels dans sept pays ayant signé des accords bilatéraux ouvrant des contingents qui permettent le placement, sans difficulté administrative locale de séjour, de stagiaires salariés dans les implantations d'entreprises françaises de ces pays. Il s'agit de l'Autriche, du Canada, de l'Espagne, de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse. La durée de ces stages est de trois à six mois, renouvelable six mois. Le suivi de ces deux premières catégories de stages est assuré par le ministère des affaires sociales et de l'emploi. En revanche, la dernière formule prévue au titre de cette campagne, la procédure « Volontaires du service national en entreprise » (VSNE) est placée sous l'entière responsabilité du ministre délégué chargé du commerce extérieur en accord avec le ministère des armées. La procédure VSNE, créée dans le but d'aider les entreprises de biens ou de services, permet à un nombre croissant de jeunes Français, volontaires du service national, d'acquies pendant quatorze mois, sur le terrain, une expérience professionnelle à l'étranger. Elle apporte parallèlement une aide temporaire aux entreprises françaises qui s'implantent ou sont implantées à l'étranger et leur donne en même temps l'occasion d'apprécier les qualités des jeunes mis à leur disposition. Une part importante de ceux-ci se voient, à l'issue de leur séjour à l'étranger, proposer un poste par l'entreprise. Elle apporte, enfin, aux pays étrangers dans lesquels ces séjours se déroulent la possibilité d'avoir bientôt dans les entreprises françaises davantage de jeunes cadres, qui les connaîtront et souhaiteront collaborer avec leurs entreprises. Le développement rapide du nombre de VSNE témoigne de la volonté du ministre délégué chargé du commerce extérieur d'apporter un soutien à l'implantation de nos entreprises à l'étranger et de promouvoir leurs échanges commerciaux. Ainsi, le nombre de VSNE a doublé depuis décembre 1986 passant de 800 à près de 1 500 à la fin de l'année 1987. Le soutien a été renforcé aux formations du commerce international, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue. Pour ce qui concerne la formation initiale, le ministre délégué chargé du commerce extérieur s'est doté de crédits destinés à renforcer des actions de formation ponctuelles et très diversifiées. En 1987, son intervention a visé en priorité à compléter les formations théoriques existantes qui ont fait l'objet d'une sélection par des stages en entreprises étrangères de longue durée (six mois). Ce programme a concerné près de 400 jeunes d'origines géographiques très diverses et poursuivant leurs études dans des établissements de nature très différente (écoles de commerce, de gestion, d'ingénieurs, IUT, universités). Une convention signée par le DREE avec la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE) sert de cadre à ce programme. Elle a pour double objectif d'apporter une formation pratique aux futurs collaborateurs export de l'entreprise et de développer les études de cas qui permettront d'enrichir tout à la fois les outils pédagogiques et la connaissance des entreprises de certains marchés. L'effort budgétaire sera poursuivi et renforcé en 1988 afin de former pour les entreprises des cadres capables de répondre à leurs besoins spécifiques à l'exportation. Un programme de formation continue vient compléter cette initiative. Il s'agit, grâce à la mise à disposition du ministre délégué chargé du commerce extérieur de crédits par la délégation à la formation professionnelle, d'un soutien financier

a des formations existantes concernant un éventail très large de niveaux (secrétaires, techniciens à l'export, cadres, chefs d'entreprises) et souvent centrées sur la connaissance de certains marchés qui constituent les priorités de notre commerce extérieur. Ainsi, le dispositif mis en place pour promouvoir les ressources humaines à l'exportation au sein des entreprises devrait permettre par la diversité des formules proposées de répondre aux besoins des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29997

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1987, page 5095

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 583